

## OBJECTIFS

- Etre capable de conduire en respectant les règles de sécurité :
  - un chariot élévateur en porte-à-faux de capacité supérieure ou égale à 6000Kg (cat. 4)
- Obtenir le **CACES®** (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) **cat. 4** selon la recommandation **R489 de la CNAM**.

## PUBLIC

Toute personne âgée de plus de 18 ans amenée à utiliser un chariot élévateur de cat. 4.

## PRÉ-REQUIS

La personne doit être reconnue "APTE" par la Médecine du Travail

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- La théorie est dispensée en salle équipée de moyens audiovisuels
- La pratique se déroule en atelier spécialisé ou en entreprise

## MOYENS D'ENCADREMENT

L'AFPI Artois Douaisis atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme

## CONTENU DE LA FORMATION

### Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention, les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

### Formation pratique

- Prise de poste et mise en service
- Conduite
  - Circuler à vide et en charge
- Manœuvres
  - Prendre déplacer et déposer au sol une charge palettisée
  - Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile
  - Chargement déchargement d'un véhicule depuis le sol
  - Prise, transport et dépose d'une charge longue et/ou d'un conteneur rigide contenant un liquide et/ou d'une charge déformable
- Fin de poste maintenance

### SUIVI DE LA FORMATION

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

### EVALUATION / SANCTION

- Attestation
- Vérification des connaissances théoriques et validation des compétences pratiques.
- Délivrance des **CACES® cat. 4** ou proposition, en cas d'échec, d'un complément de formation en vue d'obtenir le CACES®

### DURÉE

- En heure(s) : 21 heures
- En jour(s) : 3 jour(s)

« Formation ouverte aux personnes en situation de handicap » (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)